



Le 25 mars 2025

PAR COURRIEL

Accès à l'information
Édifice Jean-Lesage
21^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2025-0123

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 8 mars 2025 et visant à obtenir :

« *Nom et copie du contrat de service du fournisseur ayant remporté l'appel d'offres #AM008031 "Services de gestion de la vérification de fiabilité et d'intégrité des personnes" ayant été publié en 2024.* »

(Transcription intégrale)

Tout d'abord, nous vous informons qu'à la suite de l'appel au marché AM008031, un contrat a été octroyé à Vérifications Mondiales Mintz. Toutefois, après analyse, nous constatons que la communication du document faisant l'objet de votre demande peut être refusée suivant les articles 14, 22, 23, 24, 28 et 29 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. En effet, ce document contient des renseignements dont divulgation comporte des enjeux commerciaux et de sécurité. Dans ce contexte, nous ne pouvons accéder à cette partie de votre demande.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents,

Sébastien Dutil
Conseiller – Régie d'entreprise et Accès à l'information

p. j.